

Télécoms: Levée de boucliers autour de la 4G

• Pas de visibilité sur le cadre réglementaire

• Partage d'infrastructures et nouvelle loi: les pré-requis des challengers

LE déploiement de la 4G et les retards pris sur la loi télécoms suscitent de fortes inquiétudes. Aujourd'hui, la situation est tellement tendue entre ministère de tutelle, régulateur et opérateurs que des entreprises menacent de ne pas soumissionner à l'appel d'offres sur la 4G. L'option de boycott n'est pas exclue (Voir aussi L'Economiste d'hier mardi 23 décembre). Dans ce contexte précis, une réunion vient d'avoir lieu entre opérateurs et le ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique, Moulay Hafid Elalamy. «Pour l'heure, rien n'est encore décidé, mais nous nous posons sérieusement la question de soumissionner ou pas à l'appel d'offres sur la 4G», confie un opérateur qui requiert l'anonymat. Ce retournement de situation s'explique aussi «par le manque de visibilité et de zones d'ombre autour des règles du jeu qui ne sont pas claires pour l'ensemble». Les enjeux sont très importants, car le déploiement de la 4G implique des retom-

bées économiques et de gros investissements, qui se chiffrent à plusieurs milliards de DH. Un seuil minimum a d'ailleurs été fixé. Quoi qu'il en soit, le prix à payer pour la 4G est jugé onéreux.

mi-septembre dernier, par le gouvernement. Mais il n'est toujours pas passé au Parlement, malgré les enjeux que cela implique.

L'Agence nationale de réglementa-

teurs ont scrupuleusement examiné. «Car aucun opérateur ne peut prétendre faire l'impasse sur la 4G», nuance un expert. Selon lui, le véritable débat n'est pas dans les soumissions, encore moins dans les prix. Il est «plutôt dans les pré-requis techniques liés au partage d'infrastructures, au dégroupage et à la promulgation d'une loi qui donne plus de prérogatives au régulateur».

Depuis le lancement de l'appel d'offres de l'ANRT, il y a eu plusieurs aller-retour entre directeurs de la Réglementation des trois opérateurs et le régulateur. Jusque-là, c'est le black-out total sur le sujet. Les parties prenantes se soumettent au devoir de réserve. Et les différents avis seront connus dans un mois. Mais, pas avant les soumissions prévues pour fin janvier, début février 2015. D'ici là, le buzz promet d'occuper le terrain. □

A. R.

Période de latence

À la veille de l'implémentation de la 4G, une étude de la DEPF identifie de nouveaux relais de croissance, principalement via la data. En même temps, l'étude a relevé un certain nombre de défis. D'abord, la réactivité du marché qui ne devrait pas être immédiate, face à l'arrivée d'une nouvelle technologie. Ce qui annonce «une période de latence». Le prix des équipements réseaux et des terminaux sera également un frein, pendant au moins les 4-5 premières années. Le temps qu'il faut avant que les terminaux deviennent abordables. Or, le prix du terminal est un élément déterminant dans le développement du parc 4G. Compte tenu de leur coût élevé, les importations des équipements et GSM devront aussi peser sur la balance des paiements. □

Car, finalement, cette technologie reposera sur un marché «postpayé». Or, en tout et pour tout, ce segment d'abonnés représente à peine 5% de parts de marché en 2014. Le prépayé étant de 94,8%. Ceci dit, l'Etat est appelé à revoir le prix à payer.

Côté réglementaire, le marché est encore régi par une loi qui a près de 20 ans. Mais depuis, le business et les technologies ont complètement changé. De sources concordantes, le retard pris sur la prochaine loi risque de reporter sine die les nouvelles règles du marché. Preuve en est que le projet de loi a été déposé,

tion des télécommunications (ANRT) a, rappelons-le, lancé, le 17 novembre dernier, l'appel d'offres de la 4G. S'en sont suivies les dispositions réglementaires et le cahier des charges que les trois opéra-